RAPPORT DE GESTION AU 30/12/2022
UZES SPORT

I. ÉVOLUTION DES INDICES

ÉVOLUTION DES INDICES	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2022	Performance sur 6 mois	Performance sur 12 mois
CAC 40	7153,03	5 922,86	6473,76	+9.30%	-9.50%
Cac Mid and Small	15516 ,29	12 916,62	13365,03	+3.47%	-13.86%
Dow Jones	36338,30	30 775,43	33147,25	+7.70%	-8.78%
Nasdaq	16320,08	11 503,72	10939,76	+3.79%	-32.97%
Nikkei	28791,71	26 393,04	26094,50	-1.13%	-9.37%
Euro Stoxx 50	4298,41	3 454,86	3793,62	+9.80%	-9.49%
MSCI WORLD	3231,73	2746,36	2602,68	+9.47%	-19.46%

Euro/Dollar	1,1369	1,0478	1,0702	+2.13%	-6.15%
Pétrole T Brent	74,64	109,05	85,95	-21.18%	15.15%
Fixing or	1829,24	1 806,44	1823,58	+0.94%	-0.31%

LES TAUX	UE	USA	LES TAUX	France	USA
Banques centrales	2,00%	4.25/4.50%	Taux longs 30 ans	3.31%	3,96%
Inflation	10,1%	7.1%	Taux longs 10 ans	3,09%	3,87%

II. CONJONCTURE ECONOMIQUE

En ce deuxième semestre, les marchés financiers ont connu des hauteurs de vagues dignes de la Route du Rhum, après une forte baisse en septembre et un fort rebond en octobre, accompagné de mesures d'assouplissement sanitaires en Chine, une accalmie sur les prix du pétrole et une politique monétaire moins restrictive aux USA. Même si cette remontée des marchés fut spectaculaire, les grands indices comme le Nasdaq ont progressé plus lentement, pénalisés par la hausse graduelle des taux d'intérêt court terme. Les élections de mi-mandat ont conforté le clan démocrate sur une poursuite de la politique économique sociale et internationale préalablement définie.
En Europe, nos « imoca » ont mieux performé sur les océans boursiers que les « ultime » américains. Mais leurs victoires peuvent être interprétées différemment car l'inflation américaine, volontairement freinée est induite par une forte consommation et des investissements importants, contrairement à l'Europe qui subit la hausse du prix de l'énergie avec la guerre en Ukraine. La BCE a néanmoins choisi de maintenir sa politique de hausse des taux.
En Chine, le nouveau recul des indices manufacturiers et services, témoignant du ralentissement de l'activité et les contestations populaires ont inquiété les investisseurs ; mais en fin d'année, l'allègement de la politique zéro covid, accompagnée d'un soutien aux secteurs en difficulté (immobilier) ont rassuré les marchés financiers.
Enfin, concernant le marché des matières premières, l'or s'est apprécié de 10% en un mois autour de 1800 dollars l'once, dans un contexte de dollar affaibli ; les cours du pétrole se sont détendus vers 80 dollars, loin des tensions estivales autour de 100 dollars.

III. LES TAUX

Au cours du 2nd semestre 2022, les marchés obligataires ont affronté l'intensification du combat des banques centrales contre l'inflation. La FED, puis la BCE, ont accéléré le tempo du resserrement monétaire en actant plusieurs hausses consécutives de 0.75 %.
In fine, les taux directeurs américains ont été relevés de 4,25% entre mars et décembre, mouvement inédit par son ampleur et sa rapidité depuis les années 80. De son côté, la BCE a porté le taux des opérations principales à 2.50% et celui de la facilité de dépôt à 2%.
De part et d'autre de l'Atlantique, ce durcissement rapide des conditions de financement vise à freiner la demande et rétablir la stabilité des prix nonobstant les effets négatifs sur la croissance.
Face à l'ampleur des actions déployées, la dynamique d'inflation s'est essoufflée avec un pic à 9.1% en juin aux Etats-Unis et à 10.6% en octobre pour la Zone Euro.
Alors que les taux directeurs ont renoué en un temps record avec la neutralité et atteignent désormais un niveau restrictif, ils devraient s'inscrire dorénavant sur une trajectoire haussière plus mesurée que sur le semestre écoulé. Dans ce contexte, les rendements des bons du Trésor américains se sont sensiblement tendus et l'inversion de la courbe s'est nettement accentuée.
Entre instabilité politique transalpine, faux pas budgétaire britannique et guerre en Ukraine, la Zone Euro a été soumise à de multiples turbulences…
Sous le poids des pressions inflationnistes, les taux souverains ont enregistré une volatilité certaine et se sont passablement écartés. Signe avant-coureur de ralentissement économique, la courbe des emprunts allemands s'est inversée avec un Bund à 2.55% fin décembre (vs. -0.18% fin 2021). L'OAT termine l'année à 3.09% (vs. 0.19% fin 2021) et le 10 ans italien à 4.68% (vs.1.16% fin 2021).
Après avoir enregistré un pic fin septembre, les primes de risque offertes par les obligations d'entreprise se sont resserrées en dernière partie d'année. Les rendements offerts ont retrouvé la faveur des investisseurs dans un contexte de meilleure visibilité sur les taux.

IV. PERSPECTIVES

Jusqu'où ne monteront-ils pas ? : les taux d'intérêt pourraient s'approprier la devise de Fouquet « quo non ascendet » sans avoir peur de courroucer les investisseurs et se voir appliquer la sanction du Roi Soleil, à savoir non pas l'embastillement mais… la récession.
Cependant, ces resserrements monétaires successifs ont été volontaires afin de juguler l'inflation en ralentissant la croissance mondiale. Tout signe de résilience de l'économie américaine est consubstantielle à une mauvaise nouvelle qui obligerait les banquiers centraux à prolonger leurs politiques monétaires restrictives. La difficulté est donc de prévoir cette accalmie (2 hausses de taux sont encore à prévoir en 2023 aux USA) qui serait une excellente nouvelle pour les valeurs du Nasdaq et les valeurs de croissance.
Certains observateurs envisagent une récession plus légère que prévue, la croissance aux USA passant de 2 % à 1 % en 2023 et quasiment nulle en Europe. Les cours des matières premières commencent à se stabiliser et les goulets d'étranglement s'estompent notamment dans le fret maritime. Mais certaines entreprises resteront pénalisées car la hausse des prix sera difficilement acceptée par les consommateurs tandis que d'autres secteurs pourraient être épargnés, à savoir l'énergie, les systèmes de défense (guerre en Ukraine) mais aussi des valeurs acycliques dans le domaine de la santé.
L'impact d'un dollar fort demeure un point essentiel pour les économies endettées notamment les pays émergents.
En Asie, la banque du Japon marque une rupture avec son passé en instituant les prémices d'une politique monétaire plus restrictive en élargissant les bornes de fluctuations des taux à 10 ans... La Chine et son cortège de mesures d'assouplissement anti-covid annoncées par le conseil des affaires de l'Etat devraient impacter favorablement l'économie sur les secteurs du luxe et du tourisme même si la lecture doctrinale du pays est parfois peu lisible. Pékin continuera d'investir dans les infrastructures afin de soutenir le moral des entreprises et des ménages tout en espérant favoriser la croissance en 2023.

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif sur la période de placement recommandée (supérieure à 5 ans) de réaliser une performance, nette de frais, supérieure à l'indice MSCI World (dividendes nets réinvestis). Le fonds investit principalement dans les actions de sociétés implantées dans le monde entier, que le Gestionnaire a identifiées comme des sociétés participant directement ou indirectement au thème d'investissement du fonds portant sur l'industrie du sport. L'écosystème du sport représente les activités comme le marketing et évènementiels sportifs, les produits et équipementiers, les acteurs (clubs…) et les organisateurs. Mais aussi, l'émergence d'une nouvelle économie du sport avec de nouveaux médias et diffuseurs, de nouveaux acteurs (le eSport), la santé & bien être ainsi que la digitalisation qui révolutionne ce secteur avec les équipements connectés. L'objectif de gestion est de fournir à l'investisseur un fonds dynamique recherchant une performance, nette de frais, sur la durée de placement recommandée terme sur les marchés d'actions internationaux, dont la sélection est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré activement dans le respect des objectifs et de la stratégie d'investissement.

- L'OPCVM cherchera à surperformer l'indice MSCI World Index (ACWI) net return, dividendes réinvestis.
- L'indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale.
- Le fonds investit dans les grandes, moyennes et petites capitalisations, avec une diversification géographique et économique dont la sélection est à la discrétion du gérant.
- Pour Uzès Gestion, les seuils suivants de capitalisations boursières sont retenus :
  - Petites capitalisations : Capitalisation boursière allant jusqu'à 1Md€ // Moyennes capitalisations : Capitalisation boursière allant de 1Md€ à 10Mds€
  - Grandes Capitalisations : Capitalisation boursière supérieure à 10Mds€

Le fonds sera au minimum investi à 60% sur les moyennes et larges capitalisations et au maximum à 40% sur les petites capitalisations.
Le risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net

La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont les émissions carbones, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants…
Dans le cadre de la gestion de cet OPC, la sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique…), et intégration des critères ESG.

- La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
- Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les notes ESG inférieures à BB sont exclues.
- En cas de dégradation d'un émetteur en portefeuille sous les minima requis, le gérant dispose d'un délai raisonnable pour arbitrer la position dans le meilleur intérêt des porteurs.
- Au moins 90% des émetteurs en portefeuille doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Enfin, la notation ESG de l'OPC doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées (approche en « amélioration de note »).

- L'intégration des critères ESG permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des facteurs de risques mais également des opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable, éléments incontournables de la performance de long terme.
- Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.
- L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 - SFDR (« Règlement Disclosure »).

Le FCP a reçu le Label ISR de l'Etat français.

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

- Au minimum de 75% de l'actif en actions ou autres titres donnant ou pouvant donner directement ou indirectement, accès au capital ou aux droits de vote.
- Le fonds peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 25% maximum de l'actif net en valeurs à revenus fixes telles que des bons du trésor de l'état français et allemand ayant une maturité inférieure à 1 an. La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et ne repose pas uniquement sur la notation des agences mais également sur la qualité de la signature, le rendement proposé, liquidité ainsi que de la sensibilité.
- Le fonds peut utiliser, en vue d'exposer ou couvrir le portefeuille, des produits dérivés négociés sur les marchés réglementés, organisés ou de gré ou de gré. L'OPC pourra utiliser des futures sur indices et des options sur titres et sur indices. Il pourra prendre des positions dans la limite de 125% de l'actif net.
- Au maximum de 15% de l'actif net dans des titres intégrants des dérivés des warrants, et bons de souscription et obligations convertibles uniquement.
- et / ou Au maximum de 10% de l'actif net dans les OPCVM et FIA répondant aux conditions prévues à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Cet investissement pourra concerner des OPC monétaires et /ou des OPC investis en actions. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.

EVOLUTION DU FONDS

Part R	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	Evolution
Nombre de parts	38 163,65	78 626,34	82 276,73	4,64%
Valeur liquidative en €	118,65	145,99	109,78	-24,80%
Actif net en €	4 528 381,33	11 478 830,45	9 032 467,66	-21,31%

Part I	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	Evolution
Nombre de parts	6 500	21 300	26 646	25,10%
Valeur liquidative en €	119,20	148,13	112,6	-23,99%
Actif net en €	774 806,67	3 155 370,40	3 000 462,17	-4,91%

GRAPHIQUES

Part I

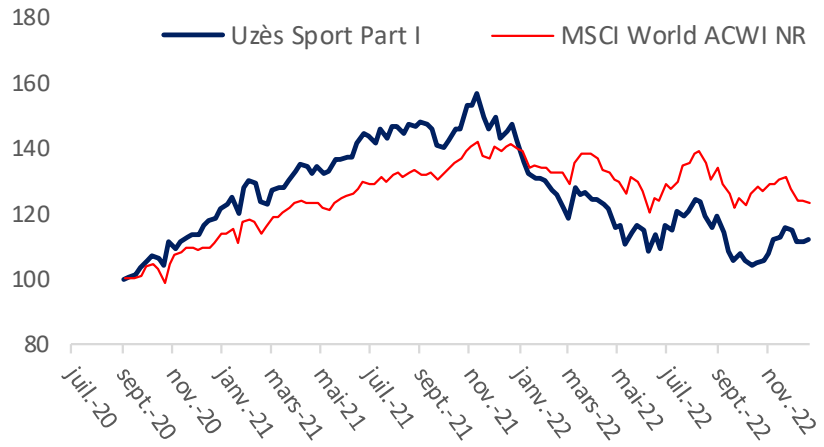

Part R

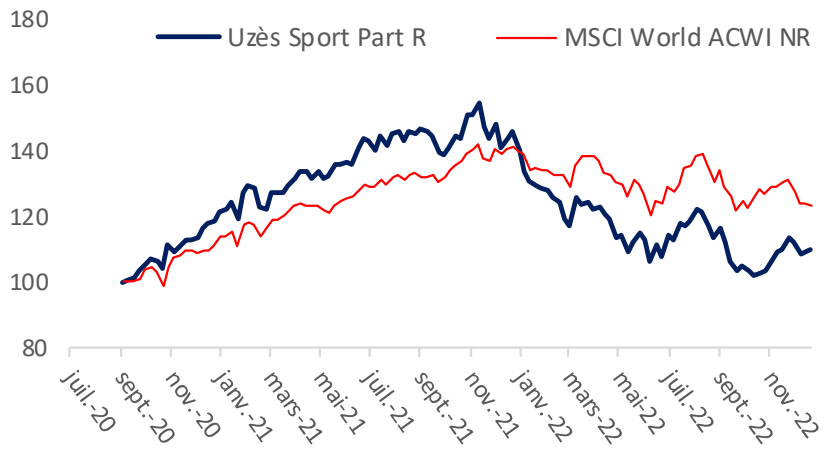

PRINCIPALES LIGNES DU FONDS :

	Poids
PUMA SE	5,18%
NIKE CL B	4,10%
ACADEMY SPORTS	4,09%
ANTA SPORTS PRODUC	4,09%
DECKERS OUTDOOR	4,04%
SHIMANO	3,96%
CALLAWAY GOLF	3,69%
TOPSPORTS INTL	3,46%
VISTA OUTDOOR WI	3,42%
LULULEMON ATHLETIC	3,37%
Poids des 10 premières lignes	**39,41%**

INDICATEUR DE RISQUE :

← PROFIL DE RISQUE →

1 2 3 4 5 6 **7**

INDICATEURS GENERAUX :

Part I

	1 an
Alpha	-10,97%
Ecart de suivi	13,76%
Ratio d'information	-0,80
Beta	0,98
Sharpe	-1,13
Volatilité	21,22%
Volatilité indice	16,10%

Part R

	1 an
Alpha	-11,79%
Ecart de suivi	13,76%
Ratio d'information	-0,86
Beta	0,98
Sharpe	-1,17
Volatilité	21,23%
Volatilité indice	16,10%

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES TITRES

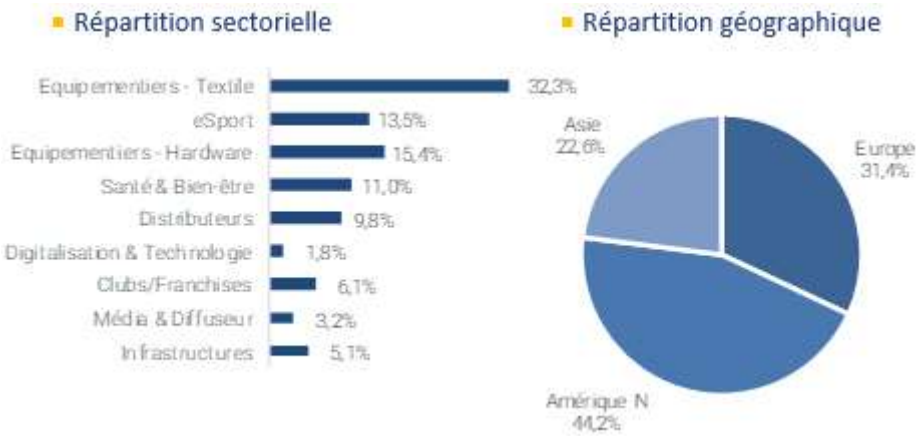

REPORTING ESG

Indicateurs ESG

	Fonds	Univers Sport
Score ESG*	6,36	5,94
Note ESG	A	A
Couverture	94,50%	85,25%

La couverture concerne le pourcentage de l'actif net couvert ESG du portefeuille.
Univers Sport : MSCI ACWI (All Country World Index) thématique sport.

Répartition des notes ESG du fonds

Scores moyens E, S et G* (/10)

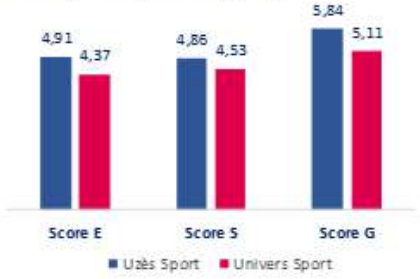

Répartition des controverses du fonds

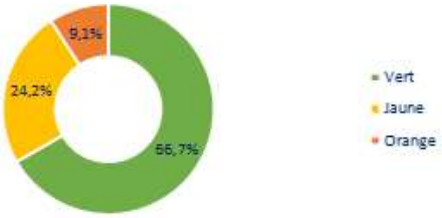

Top 5 des positions offrant des solutions durables

	Poids	Poids des solutions durables dans le CA
Dr. Ing. h.c. F. Porsche AI	2,78%	41,36%
NVIDIA CORPORATION	0,80%	39,43%
TENCENT HOLDINGS LIMI	1,01%	10,25%
Ferrari N.V.	3,34%	9,84%
AMAZON.COM, INC.	0,79%	5,97%

Top 5 des meilleures notes ESG du fonds

	Poids	Note ESG
Sony Group Corporation	2,38%	AAA
Logitech international S.A.	1,93%	AAA
Thule Group AB	1,63%	AAA
PUMA SE	5,20%	AAA
Basic-Fit N.V.	0,51%	AAA

Taxonomie Européenne

Pourcentage des revenus des entreprises éligibles à la taxonomie de l'Union Européenne.
Taux de couverture : fonds 89% / indice 99%

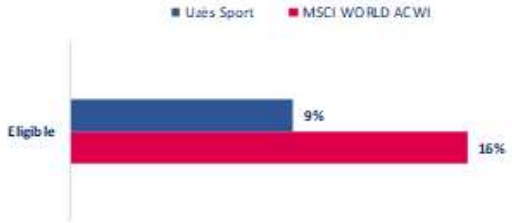

	Fonds	Univers Sport	Description
ENVIRONNEMENT			
Intensité carbone S1 & S2	**15,8**	**53,4**	**L'intensité carbone scope 1 et scope 2 est le premier indicateur engageant qu'Uzès Gestion a désigné dans le cadre de la labellisation ISR du fonds.**
Taux de couverture	*94,50%*	*100,00%*	Cette donnée s'exprime en tonne de CO2 par million de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.
Evolution de l'indicateur			**Scope 1 = émissions directes** résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, le pétrole, le charbon, etc. **Scope 2 = émissions indirectes liées** à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit.
Stress hydrique*	6,97	5,49	Capacité des entreprises à gérer les risques liés à l'eau dans leurs activités.
SOCIAL			
Femmes au CA	32,6%	23,4%	Part des femmes au sein du Conseil d'Administration en pourcentage.
Développement du capital humain*	**6,56**	**4,83**	**Le développement du capital humain est le deuxième indicateur engageant qu'Uzès Gestion a désigné dans le cadre de la labellisation ISR du fonds.**
Taux de couverture	*94,50%*	*99,74%*	C'est la capacité des entreprises à retenir, former et à développer les compétences de leurs collaborateurs.
Evolution de l'indicateur			C'est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises
GOUVERNANCE			
Indépendance du Conseil d'Administration	69,8%	62,3%	Part des administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration en pourcentage.
Score éthique*	6,70	5,80	Comportement éthique des entreprises sur les sujets fiscaux, légaux, comptables, de gouvernance, etc.
DROITS DE L'HOMME			
Respect du pacte mondial de l'ONU	100,0%	99,7%	Contrôle du respect du pacte mondial des Nations Unies par les entreprises en portefeuille.

INFORMATION DES PORTEURS

Les souscriptions et les rachats sont effectués sur la base des cours de clôture du vendredi ; les ordres doivent être réceptionnés le vendredi (avant 12 heures).

Le prospectus complet est à votre disposition à la Société de Gestion sur le site www.finuzes.fr

La société de gestion applique la méthode de l'engagement global pour le calcul du risque global.

Les droits de votes aux Assemblées sont exercés dans la mesure du possible pour les lignes les plus significatives de l'OPCVM et selon les dispositions propres à chaque pays :

- Soit par présence à l'AG
- Soit par vote par correspondance

La politique de vote et la politique d'engagement sont disponibles sur le site www.finuzes.fr.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

UZES GESTION sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, PLG a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont la diligence dans l'exécution des ordres, le coût et l'automatisation de l'exécution (paiement – livraison).

Politique de rémunération

La Politique de Rémunération de la Société de Gestion établit les règles et pratiques qui sont compatibles avec une gestion solide et efficace des risques et favorisent une telle gestion. Elle n'encourage pas les prises de risques incompatibles avec les profils de risques, les règles ou les actes constitutifs de la Société et ne nuit pas à la conformité aux devoirs de la Société de Gestion d'agir au mieux des intérêts des actionnaires. La politique de rémunération est alignée sur la stratégie d'entreprise, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion et des fonds OPCVM et FIA qu'elle gère ainsi que des personnes qui investissent dans ces fonds OPCVM, et cette politique comporte des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Elle comprend une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculées et l'identification des individus responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages. En ce qui concerne l'organisation interne de la Société de Gestion, l'évaluation de la performance se fait dans un cadre pluriannuel. La Politique de Rémunération prévoit des composantes variables des salaires discrétionnaires dûment équilibrées, et la composante fixe représente une proportion de la rémunération totale suffisamment élevée pour permettre la mise en œuvre d'une politique entièrement flexible s'agissant des composantes variables de rémunération, y compris la possibilité de ne payer aucune composante variable de rémunération. La Politique de Rémunération s'applique aux catégories de personnels comprenant la haute direction, les preneurs de risques, les fonctions de contrôle et tout collaborateur dont la rémunération se situe dans la catégorie de rémunération de la haute direction et des preneurs de risques dont les activités ont un impact important sur le profil de risque de la Société de Gestion.
Le montant total des rémunérations s'est élevé à 1.118.000€ dont 641.000€ en fixe et 438.000€ en prime et intéressement.
Vous pouvez obtenir des informations sur la Politique de Rémunération mise à jour à l'adresse www.finuzes.fr

Information sur les critères ESG

Les gérants d'Uzès Gestion ont la conviction que la prise en compte explicite des facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement leur apporte une vision plus exhaustive des entreprises et leur permet de mieux appréhender la manière dont elles gèrent les risques et opportunités de croissance liés aux enjeux du développement durable.
L'évaluation ESG des entreprises procède à la fois de nos analyses internes issues de nos propres recherches et de l'accès à des sources externes.

La démarche d'investisseur responsable d'Uzès Gestion associe exclusions normatives/sectorielles et intégration des critères ESG. Elle se décline à deux niveaux.
Le premier niveau concerne l'ensemble des actifs sous gestion (actions et obligations). Le second est relatif à la politique d'investissement responsable appliquée à nos fonds ISR.

1/ Pour l'ensemble de ses actifs sous gestion directe, Uzès Gestion applique les exclusions normatives et sectorielles suivantes :

- Sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente de bombes à sous-munitions et mines antipersonnel
- Entreprises ne respectant pas l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Entreprises faisant l'objet d'une controverse très sévère (Rouge) dans la nomenclature MSCI.
- Entreprises dont les activités sont liées au charbon thermique (extraction/production d'électricité).

2/ Au-delà des exclusions normatives et sectorielles décrites précédemment, les fonds ISR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires motivées par des choix d'ordre éthique.
Ces fonds suivent parallèlement une politique d'intégration ESG dont l'objectif est d'effectuer, préalablement à tout investissement, une analyse extra-financière systématique des sociétés.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

Enfin, Uzès Gestion prend en compte les enjeux ESG dans sa politique de vote.
En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement ou les objectifs d'investissement durable.

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques de durabilité peuvent présenter un caractère intrinsèque (changement climatique, atteinte à la biodiversité, événements sociaux, dégradation de la gouvernance…) et/ou avoir un impact sur d'autres types de risques tels que les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de crédit, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

La matérialisation de ces risques peut avoir un impact sur les rendements du fonds à plus ou moins long terme. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG

difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées

Par essence diffus, risques de durabilité et incidences négatives sont analysés à différents niveaux de nos processus d'investissement : des politiques d'exclusion à l'intégration des notes ESG et au suivi des controverses.

La démarche ESG et la politique SFDR d'Uzès Gestion sont accessibles sur le site

http://www.finuzes.fr/Approche_responsable

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS

Indicateurs ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent généralement les trois piliers de **l'analyse extra-financière**. Pris en compte dans la gestion socialement responsable, ils permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises sur les questions de développement durable vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- Le **critère environnemental** s'attache à évaluer les risques et impacts environnementaux de l'entreprise : gestion de l'eau, des déchets, consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux…
- Le **critère social** s'intéresse à la gestion des ressources humaines, au dialogue social, à la prévention des accidents, à la formation du personnel, au respect des Droits de l'Homme, aux relations avec toutes les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, communautés locales…), à la gestion de la chaîne d'approvisionnement…
- Le **critère de gouvernance** interroge la gestion de l'entreprise par ses dirigeants : indépendance du conseil d'administration, politique de rémunération, respect des droits des actionnaires minoritaires, audit et communication financière…

Notes ESG (MSCI)

- Score 0 - 1,4 1,4 - 2,9 2,9 - 4,3 4,3 - 5,7 5,7 - 7,1 7,1 - 8,6 8,6 - 10
- Note CCC | B | BB | BBB | A | AA | AAA

A LA TRAINE	MOYENNE	LEADER
Une entreprise à la traîne de son secteur en raison de sa forte exposition et de son incapacité à gérer des risques ESG importants	Une entreprise avec des antécédents (structurels ou non) dans la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants par rapport à ses pairs du secteur	Une entreprise leader de son secteur dans la gestion des risques et opportunités ESG les plus importants

Les **notes ESG** attribuées par MSCI aux entreprises reposent sur une analyse approfondie de leur gouvernance et des facteurs environnementaux et sociaux jugés les plus pertinents pour leur secteur d'activité.

Sur chacun des piliers ESG, les indicateurs clés sont observés tant en termes d'exposition que de gestion des risques auxquels l'entreprise est confrontée. Un score numérique de 0 à 10 est ainsi attribué à chaque pilier ESG. Il permet d'obtenir un **score moyen pondéré par le poids des 3 piliers**. Ce score est in fine normalisé par secteur d'activité et retranscrit par une note comprise entre CCC et AAA (AAA étant la meilleure).

Controverses ESG (MSCI)

La **note de controverse** vise à mettre en exergue tout élément pouvant affecter la réputation des entreprises et, selon la gravité des allégations soulevées, entraîner de lourdes sanctions juridiques, réglementaires ou financières. Sur chacun des piliers ESG, MSCI s'attache à définir le degré de sévérité et l'ampleur des controverses ainsi que leur caractère structurel ou temporaire, présent ou passé. Parmi les controverses les plus sévères, citons : le non-respect des Droits de l'Homme, les faits de corruption aggravée, les actes de pollution environnementale…

Vert : indique l'absence de tout incident ou la présence d'un ou plusieurs litiges passés ou en cours jugés mineurs à modérés.

Jaune : indique un ou plusieurs litiges passés ou en cours de nature modérée à sévère.

Orange : indique un ou plusieurs litiges en cours de nature sévère.

Rouge : indique un ou plusieurs litiges passés ou en cours de nature très sévère.

Solutions durables à impact environnemental

Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé dans une ou plusieurs activités offrant un impact environnemental dont : les énergies alternatives, l'efficience énergétique, les bâtiments basse consommation, la prévention de la pollution, la gestion durable de l'eau ou l'agriculture durable.

Taxonomie Européenne

La **taxonomie de l'Union Européenne** couvre l'ensemble des activités économiques qui peuvent contribuer de manière substantielle à une économie bas carbone via 6 objectifs environnementaux.

Dans un 1er temps, seules sont retenues les activités pouvant contribuer aux 2 premiers objectifs climat (atténuation et adaptation).

Mesures d'impact

Pilier environnement :

Emission de gaz à effets de serre

Nous suivons l'intensité carbone des entreprises sur la base des informations disponibles sur les périmètres 1 et 2 (S1 et S2 – source MSCI). Cette donnée s'exprime en tonne de CO_2 par million de $ de chiffre d'affaires ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Classification des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :

Périmètre 1 = émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, le pétrole, le charbon, etc.

Périmètre 2 = émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication du produit.

Périmètre 3 = autres émissions indirectes en amont ou en aval de la production, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.

Stress hydrique

Les enjeux autour de l'utilisation, la gestion et le retraitement de l'eau figurent parmi les plus sensibles. Pour chaque entreprise, le score de stress hydrique évalue leur capacité à gérer les risques liés à l'eau dans la conduite de leurs activités ainsi que leur positionnement face aux problématiques de recyclage, d'efficience de consommation dans les processus de production, de recours à des solutions alternatives.

Pilier social :

% de femmes au Conseil d'Administration

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution de la part des femmes au sein du Conseil d'Administration.

Développement du capital humain

Le développement du capital humain est un indicateur central dans l'analyse du climat social des entreprises. L'analyse porte sur la capacité des entreprises à attirer et retenir les talents, à former ses collaborateurs et à développer leurs compétences.

Pilier gouvernance :

% d'administrateurs indépendants

Pour chaque société analysée, nous suivons l'évolution du pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration.

Comportement éthique

Le comportement éthique des entreprises est un élément indispensable à la bonne marche et à la pérennité de leurs activités. Il influence directement leurs relations avec les différentes parties prenantes (clients, salariés, fournisseurs, communautés, investisseurs…). L'analyse porte notamment sur les problématiques de fraudes fiscales ou comptables, corruptions, blanchiment d'argent, violations des règles de concurrence, mauvais comportement des dirigeants.

Drapeau vert : le fonds obtient un meilleur score que son univers de départ.

Drapeau jaune : le fonds obtient un score plus faible que son univers de départ.

AUDIT BUGEAUD

Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

18 rue Spontini 75116 Paris | T 01 47 27 26 17 | www.audit-bugeaud.com

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

UZES SPORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 décembre 2022

Bugeaud
Les métiers de l'audit

UZES SPORT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes du Fonds Commun de Placement **UZES SPORT** relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 avril 2023

AUDIT BUGEAUD
Robert MIRRI
Commissaire aux comptes

Bilan actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**11 856 918,76**	**14 367 292,98**
Actions et valeurs assimilées	**11 856 918,76**	**14 367 292,98**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 856 918,76	14 367 292,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale	0,00	0,00
OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC cotés	0,00	0,00
Fonds d'investissement et FCC non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**0,00**	**0,00**
Comptes financiers	**209 377,70**	**345 887,60**
Liquidités	**209 377,70**	**345 887,60**
Total de l'actif	**12 066 296,46**	**14 713 180,58**

Bilan passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	**12 570 453,50**	**13 693 745,72**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**0,00**	**0,00**
Report à nouveau (a)	**0,00**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-443 139,36**	**1 077 626,56**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-94 384,31**	**-137 171,43**
Total des capitaux propres	**12 032 929,83**	**14 634 200,85**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**33 366,63**	**78 979,73**
Opérations de change à terme de devises	**0,00**	**0,00**
Autres	**33 366,63**	**78 979,73**
Comptes financiers	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	**0,00**	**0,00**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**12 066 296,46**	**14 713 180,58**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Operations de couverture		
Operations reglementees		
TOTAL Operations reglementees	**0,00**	**0,00**
Operations de gre a gre		
TOTAL Operations de gre a gre	**0,00**	**0,00**
Autres operations		
TOTAL Autres operations	**0,00**	**0,00**
TOTAL Operations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres operations		
Operations reglementees		
TOTAL Operations reglementees	**0,00**	**0,00**
Operations de gre a gre		
TOTAL Operations de gre a gre	**0,00**	**0,00**
Autres operations		
TOTAL Autres operations	**0,00**	**0,00**
TOTAL Autres operations	**0,00**	**0,00**

Compte de résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	124 939,00	56 636,17
Produits sur obligations et valeurs assimilées	390,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**125 329,00**	**56 636,17**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**0,00**	**0,00**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**125 329,00**	**56 636,17**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-221 666,63	-132 974,72
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-96 337,63**	**-76 338,55**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 953,32	-60 832,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-94 384,31**	**-137 171,43**

Evolution de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**14 634 200,85**	**5 303 188,00**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	3 600 220,26	8 450 945,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-2 372 169,61	-842 191,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	538 720,44	1 262 636,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-974 953,29	-581 623,86
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transaction	-299,24	-835,20
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 296 451,95	1 118 419,73
Différence d'estimation exercice N :	*-1 388 072,48*	*1 908 379,47*
Différence d'estimation exercice N-1 :	*-1 908 379,47*	*-789 959,74*
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N :	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1 :	*0,00*	*0,00*
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-96 337,63	-76 338,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (2)	33 366,00	00,00
Actif net en fin d'exercice	**12 066 295,0**	**14 634 200,85**

(2) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

ANNEXE II -- COMPLEMENTS D'INFORMATION

RATIO D'ENGAGEMENT SUR LES MARCHES DERIVES : NEANT

FCP : UZES SPORT au 30 décembre 2022

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice de douze mois clos le 30 décembre 2022 sont présentés conformément aux règles comptables prescrites par la règlementation N° 2014-01 du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable des O.P.C.V.M.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les comptes annuels de l'exercice précédant non retraités sont disponibles sans frais sur demande auprès de la société de gestion.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois sauf pour le premier exercice.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

Principaux changements apportés par le nouveau plan comptable OPCVM

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.
Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité.
Les changements portent sur la définition des sommes distribuables.
Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.
Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

A- Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrés dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

1. Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture communiqués par différents contributeurs externes. Les intérêts courus des obligations et sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative (jour inclus).

2. Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion (FCP) ou du Conseil d'Administration (SICAV) en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

3. Titres de créances négociables

Les Titres de Créances Négociables et valeurs assimilées seront évalués de façon actuarielle sur la base d'une courbe de taux majorée le cas échéant d'un écart représentatif de la valeur intrinsèque de l'émetteur.
Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.
Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

4. OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

5. Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au derniers cours du jour.

B) Engagements Hors Bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

1.6 Frais de gestion

Les frais de gestion fixes sont plafonnés à :
- Part C1 à 1 % HT des actifs gérés
- Part C2 à 2 % HT des actifs gérés

Ils sont comptabilisés à chaque valeur liquidative sur la base des actifs gérés multipliés par le coefficient annuel rapporté à la période ayant donné lieu à enregistrement des produits.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions.
Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

1.7 Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et la charge des emprunts.

Les revenus du FCP sont entièrement capitalisés.

Article 10 - Comptes de régularisation des revenus
Les comptes de régularisation ouverts dans les livres au titre de chaque exercice sont établis en vue de permettre une répartition équitable du résultat distribuable entre toutes les actions. Le compte de régularisation des résultats de l'exercice (en cours) enregistre au crédit, pour chaque part souscrite, et au débit pour chaque part rachetée, la quote-part de la valeur liquidative représentant la fraction unitaire des revenus acquis par le fonds à la date de l'émission et du rachat ; à la clôture de l'exercice le résultat net est majoré ou diminué du solde de ce compte.

1.8 Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge de l'emprunt.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les plus et moins-values

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Part C1 - FR0013491396	Part C2 - FR0013491032
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation

2. COMPLEMENT D'INFORMATION

2.1 Commission de souscription et / ou de rachat

Commissions de souscription et / ou de rachats perçus : NEANT
Commissions de souscription et / ou de rachats rétrocédées à des tiers : NEANT
Commissions de souscription et / ou de rachats acquises à l'OPCVM: NEANT

2.2 Frais de gestion

Frais de gestion fixes :
Le taux effectif durant l'exercice a été de :

Part C1 : 1,00% de la moyenne des actifs gérés
Part C2 : 2,00% de la moyenne des actifs gérés

Commission de surperformance :
La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de son indice de référence, le MSCI AC WORLD en euros. Nous utiliserons la méthode de calcul de « l'actif indicé ». La commission de surperformance est fondée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle d'un fonds fictif incrémenté au taux de l'indicateur de référence et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachat que le fonds réel.

Le calcul s'appliquera à partir du 08/07/2020 et seront prélevés à partir du 31/12/2021 ;

➢ Dès lors que la valeur liquidative du FCP progresse, après imputation des frais de gestion fixes, plus que son indice de référence, une provision au taux de 20% TTC sera appliquée sur la performance du compartiment au-delà de la performance de son indice de référence ; la surperformance fera l'objet d'une provision constituée à chaque établissement de la valeur liquidative au titre des frais de gestion variables. Cette provision est prélevée annuellement à la clôture de l'exercice, par la société de gestion.

➢ Si la performance est inférieure au taux de référence défini entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations passées.
➢ Cette part variable ne sera définitivement perçue par la société de gestion à la clôture de chaque année civile que si la performance du FCP est supérieure au taux de référence.

➢ Ces frais (parties fixe et variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

➢ La méthode de calcul utilisée est disponible auprès de la société de gestion.

➢ en cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est acquise à la société de gestion.

Le montant total des frais de gestion ressort à 221.666,63 euros.

1. COMPLEMENTS D'INFORMATION

1.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeur assimilées		
TOTAL Obligations et valeur assimilées	**0,00**	**0,00**
TOT		
TOTAL TOT	**0,00**	**0,00**
TOTAL ACTIF	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF	**0,00**	**0,00**
HOBI		
Operations de couverture		
TOTAL Operations de couverture	**0,00**	**0,00**
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	**0,00**	**0,00**
TOTAL HOBI	**0,00**	**0,00**

1.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							209 377,70	1,74
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

1.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	209 377,70	1,74								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

1.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 USD	% USD	Devise 2 HKD	% HKD	Devise 3 JPY	% JPY	Devise N	%
Actif								
Actions et valeurs assimilées	5 580 901,95	46,38	1 627 938,75	13,53	1 115 256,64	9,27	711 992,42	5,92
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

1.1. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	33 366,63
Total des dettes		**33 366,63**
Total dettes et créances		**-33 366,63**

1.2. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
Parts ou actions émises durant l'exercice		
PART CAPI I	6 320,00	744 131,80
PART CAPI R	23 804,498	2 856 088,46
Parts ou actions rachetées durant l'exercice		
PART CAPI I	-974,00	-108 025,96
PART CAPI R	-20 154,099	-2 264 143,65
Solde net des Souscriptions Rachats		
PART CAPI I	5 346,00	636 105,84
PART CAPI R	3 650,399	591 944,81
Nombre de parts ou actions en circulation à la fin de l'exercice		
PART CAPI I	26 646,00	3 000 462,17
PART CAPI R	82 276,734	9 032 467,66

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPCVM	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPCVM	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPCVM	0,00

1.3. Frais de gestion

	30/12/2022
Pourcentage de frais de gestion fixes	**1,78**
Frais de gestion fixes	**221 666,63**

1.4. Engagements reçus et donnés

Néant

1.5. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILE

	30/12/2022
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

1.6. Tableau d'affectation des sommes distribuables

ACOMPTES VERSÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice				
	Date	**Montant total**	**Montant unitaire**	**Crédits d'impôt totaux**	**Crédits d'impôt unitaire**
Total acomptes		**0**	**0**	**0**	**0**

ACOMPTES SUR PLUS OU MOINS-VALUES NETTES VERSÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice		
	Date	**Montant total**	**Montant unitaire**
Total acomptes		**0**	**0**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-94 384,31	-137 171,43
Total	**-94 384,31**	**-137 171,43**
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-94 384,31	-137 171,43
Total	**-94 384,31**	**-137 171,43**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	**0,00**	**0,00**
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	443 139,00	1 077 626,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**443 139,00**	**1 077 626,56**
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	443 139,00	1 077 626,56
Total	**443 139,00**	**1 077 626,56**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

1.7. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
ACTIF NET			
Part C1	774 806,67	3 155 370,40	3 000 462,17
Part C2	4 528 381,33	11 478830,45	9 032 467,66
Nombre de titres			
Part C1 I	6 500,00	21 300,00	26 646,00
Part C2 R	38 163,648	78 626,335	82 276,734
Valeur liquidative unitaire			
Part C1	119,20	148,13	112,60
Part C2	118,65	145,99	109,78
Capitalisation unitaire Résultat			
Part C1	-18,40	-6,44	-0,88
Part C2	-3,13	-3,59	-0,86
Capitalisation plus et moins-values			
Part C1	3,46	50,59	172,27
Part C2	0,59	13,71	1,51

1.8. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL 0 - Actions & Valeurs assimilees			**11 856 918,76**	**98,54**
TOTAL Actions & valeurs assimilees nego. sur un marche r			**11 856 918,76**	**98,54**
TOTAL FRANCE			**215 700,00**	**98,54**
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	15 000	215 700,00	98,54
TOTAL Actions&valeurs ass. ng. sur un marche regl. ou as			**11 641 218,76**	**98,54**
DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT	EUR	3 500	332 675,00	2,76
JD SPORTS FASHION PLC	GBP	200 000	284 464,39	2,36
FERRARI N.V.	EUR	2 000	400 400,00	87,65
BASIC-FIT NV	EUR	2 500	61 200,00	0,51
VAIL RESORTS INC	USD	1 100	245 813,80	2,04
XPONENTIAL FITN/SH	USD	18 000	386 967,94	3,22
TOTAL SUISSE			**231 786,33**	**1,93**
LOGITECH INTERNATIONAL SA NAMEN	CHF	4 000	231 786,33	1,93
TOTAL CAYMANES ILES			**850 760,20**	**7,07**
TENCENT HOLDINGS LIMITED	HKD	3 000	120 486,27	1,00
TOPSPORTS INTL/REGSH UISS	HKD	559 964	416 793,18	3,46
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	HKD	300 000	313 480,75	2,61
TOTAL ALLEMAGNE (R.F.A)			**1 326 668,66**	**11,03**
PUMA SE	EUR	11 000	623 480,00	5,19
ADIDAS AG NOM	EUR	1 700	216 682,00	1,80
DECKERS OUTDOOR	USD	1 300	486 506,66	4,04
TOTAL ESPAGNE			**333 960,00**	**2,78**
FLUIDRA SA	EUR	23 000	333 960,00	2,78
TOTAL FRANCE			**3 310 962,96**	**27,52**
GARMIN LTD	USD	2 500	216 318,21	1,80
VIVENDI UNIVERSAL	EUR	13 000	115 882,00	0,96
TRIGANO	EUR	1 000	127 600,00	1,06
TECHNOGYM	EUR	55 000	393 250,00	3,27
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	40 000	492 045,74	4,09
LI NING COMPANY LTD	HKD	35 000	285 132,81	2,37
THULE GROUP/REG SH NPV	SEK	10 000	195 741,70	1,63
BOOT BARN HOLDINGS INC	USD	4 500	263 772,74	2,19
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	1 350	405 506,28	3,37
NIKE INC CLASS B	USD	4 500	493 666,79	4,10
PLANET FITNESS INC CL A	USD	2 000	147 759,23	1,23
YETI HOLDINGS I/SH	USD	4 500	174 287,46	1,45
TOTAL JAPON			**285 368,97**	**2,37**
SONY	JPY	4 000	285 368,97	2,37
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			**3 590 190,51**	**45,84**
SHIMANO INC	JPY	3 200	475 927,77	3,96
NINTENDO CO LTD	JPY	9 000	353 959,90	2,94
ACADEMY SPORTS/REGSH USD0.01	USD	10 000	492 593,29	20,10
ACTIVISION BLIZZARD	USD	5 000	358 850,55	2,98
AMAZON.COM INC	USD	1 200	94 505,91	0,79

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CALLAWAY GOLF	USD	24 000	444 402,78	3,69
COLUMBIA SPORTSWEAR	USD	1 500	123 167,07	1,02
WALT DISNEY COMPANY (HOLDING COMPANY)	USD	2 000	162 910,18	1,35
ELECTRONIC ARTS INC	USD	800	91 640,73	0,76
FOX FACTORY HOLDING CORP	USD	2 500	213 833,68	1,78
MASTERCRAFT BOAT HOLDINGS INC	USD	7 000	169 782,49	1,41
NVIDIA CORP	USD	700	95 910,37	0,80
SPORTSTEK ACQ/REGSH NVTG NPV	USD	11 040	101 436,34	0,84
VISTA OUTDOOR WI	USD	18 000	411 269,45	3,42